

Bruxelles, le 01 septembre 2018

À l'attention du Collège des Bourgmestres et Échevins  
Hôtel Communal  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Concerne : la demande de permis mixte d'urbanisme et d'environnement pour la construction de deux immeubles comprenant 51 logements et 66 emplacements de parking en sous-sol et l'abattage de 66 arbres sur les parcelles situées Boulevard de la Woluwe, 100 à 102.**

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

En tant qu'habitants de Woluwe-Saint-Lambert, nous souhaitons exprimer notre avis négatif au sujet du projet de construction sur le site dit du « Bosquet Marécageux Hof ten berg », à l'enquête publique jusqu'au 10 septembre 2018.

Nous nous opposons à ce projet d'implantation de deux immeubles pour un total de 51 logements sur la partie supérieure du site dont la partie en contrebas est classée. Ces immeubles seraient construits dans la zone de protection de deux sites classés, le bosquet marécageux Hof ten Berg et la ferme Hof ten Berg, coupant définitivement le lien paysager et écologique entre les deux sites.

Ce site constitue un des maillons importants du maillage bleu et vert de ce versant de la vallée de la Woluwe et se distingue par sa grande qualité et diversité biologique reconnue par le classement d'une partie de ce site. De plus, il constitue un véritable poumon vert pour les habitants du quartier.

Le projet de deux immeubles comprenant 51 logements et 66 emplacements de parking en sous-sol va entraîner un impact certain sur les zones classées avoisinantes. Si ce projet est autorisé, il est clair que l'avenir du site classé situé en contrebas sera compromis de manière irréversible. Citons pour exemple :

- La domestication de la zone marécageuse qui mettra à mal, voire détruira, la représentativité et l'authenticité écologique de l'habitat humide.
- Les nuisances entraînées par la proximité immédiate de l'homme qui anéantira le caractère sauvage de cette zone en l'encerclant.
- La minéralisation de la zone de protection qui mettra à mal le caractère humide et le rôle tampon de la zone.
- La perte définitive des différentes vues paysagères, notamment celle depuis et vers le site classé de la ferme Hof ten Berg.
- Les risques de pollution entraîneront la disparition des espèces les plus fragiles.

Nous demandons à la commission de concertation de rejeter ce projet qui n'apportera aucune plus-value à notre commune.

- Je souhaite être convoqué à la commission de concertation qui aura lieu le 21 septembre 2018. (heure à préciser)
- Je ne souhaite pas être convoqué à la commission de concertation du 21 septembre 2018.

En espérant que vous réserverez un avis positif à notre requête, veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, l'expression de notre considération distinguée.

Prénom et nom :

Signature :

Adresse :